

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-362

présenté par

M. de Courson et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

Au tableau de l'alinéa 2, substituer aux deuxième, troisième et quatrième colonnes, les trois colonnes suivantes :

«

Exécution 2015	Prévision d'exécution 2016	Prévision 2017
- 3,5	- 3,2	- 2,6
0	0	0
-	- 0,1	- 0,1
- 3,5	- 3,3	- 2,7

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte de crise que nous connaissons, la notion de déficit conjoncturel n'a plus de sens.

L'écart entre le solde structurel et le solde effectif est en effet stable depuis 3 ans à 1,6 % de PIB.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.